Certificat d' nalyse(s)

Propriétaire : ROUSSE U Cécile
Elevage : 47590
Demandeur : ROUSSE U Cécile
Organisation :
Préleveur : LECLERCQ Julie (F4602)

ROUSSE U Cécile
Rue du Nord 95

6060 GILLY
BELGIQUE

Date de prélèvement : 24/04/2025
Nombre de prélèvements : 10
Espèce : CH T
Date de naissance : 14/09/2024

Date de réception : 28/04/2025
Nature des prélèvements : Sang
Race : R G - Ragdoll
Sexe : Mâle

Polykystose rénale (PKD)

Date d'exécution : 05/05/2025

Identification	utres informations	Résultat
8 Code DN : FC83433 Nom : HILLDOLL S DI MOND Puce : 276099200706008		NORM L (+/+)

La présence de la mutation c.10063C> présente sur le gène PKD1 est recherchée.
Cette mutation est responsable de la polykystose rénale (PKD) chez de nombreuses races de chats, incluant : Persans, Exotics, British shorthair et longhair, Burmillas, Scottish fold, Highland fold, Selkirk, Ragdoll, et races apparentées. Le laboratoire décline toute responsabilité quant à l'interprétation d'un résultat de cette analyse réalisée sur une autre race que celles listées ci-dessus.
Pour des raisons de pertinence, ne seront mentionnés sur les pédigrées que les résultats des pathologies répertoriées pour la race telles qu'elles ont été validées par le conseil scientifique du LOOF. Cette mutation se transmet de manière autosomique dominante ; Les individus ayant reçu un allèle muté pourront développer la maladie plus ou moins tard et avec une intensité différente. Les individus ne possédant pas d'allèles mutés (génotype +/+) sont considérés comme sains.
Les tests génétiques mis en oeuvre conformément aux données acquises de la science identifient uniquement la mutation connue, d'autres anomalies génétiques impliquées dans l'expression de la maladie n'étant pas exclues.

NORM L (+/+) : animal homozygote normal, non porteur de la mutation
PORTEUR (+/-) : animal hétérozygote porteur de la mutation
TTEINT (-/-) : animal homozygote atteint

Fait à Loudéac, le 05/05/2025

Olivier Yvernogeau
Technicien service Biologie Moléculaire

Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse.
La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.